XXIe ANNÉE — N° 6 245 — MARDI 17 MARS 1908

LA CROIX
DE ROUBAIX-TOURCOING

5 CENTIMES — 84, Grande-Rue 84, — 85, Rue des Arquifines — 5 CENTIMES

Bureaux — LILLE, 15, RUE D'ANGLETERRE, 15, LILLE. — TÉLÉPHONE : 672 — (POUR PARIS : 5, rue Bayard, 5.)

ADVENIAT REGNUM TUUM

Dieu protège la France!

La Journée

La Chambre siège aujourd'hui.

—o—

Aujourd'hui a été ouvert par un magistral discours de M. le marquis de Vogüé l'assemblée générale de la Société des Agriculteurs de France.

—o—

Mgr Fuzet nous adresse une lettre qui met au point ce qui a été dit à l'occasion de son voyage à Rome des mutualités ecclésiastiques.

—o—

Mgr Oury, archevêque d'Alger, fait officiellement ses adieux et annonce la nomination de Mgr Combes comme administrateur apostolique du diocèse d'Alger.

—o—

L'incendie du lycée de garçons de Montpellier a été causé par les exigences du proviseur à donner en démission.

—o—

De graves incidents se déroulent à Port-au-Prince, dans l'île d'Haïti. On redoute le massacre des blancs. La légation de France requiert des réfugiés.

—o—

ÉTRANGER. — La grande-duchesse Marie-Adélaïde est désignée par décret comme grande-duchesse héritière de Luxembourg et princesse héréditaire de Nassau.

— Des nouvelles du Maroc parlent de la destitution de Moulay-Hafid, d'autres font prévoir sa soumission, mais toutes ces informations demeurent suspectes.

— Le conflit entre la Chine et le Japon relatif au « Tatsu-Maru » semble cette fois terminé, grâce aux concessions mutuelles.

— L'attention de l'Europe est toujours fixée sur la Macédoine.

— On continue à trouver des bombes à Barcelone.

ROME

Par dépêche de notre correspondant particulier :

La fête du Saint-Père

Jeudi, fête de saint Joseph, et fête patronale du Saint-Père, le Pape dira la messe dans la chapelle Sixtine.

Pèlerinages à Rome

Aujourd'hui, lundi, arrive le pèlerinage belge. Le pèlerinage d'Arras est attendu pour le 18.

Un règlement pour les séminaires italiens

La Congrégation des évêques et réguliers a distribué un important règlement pour les séminaires italiens. Il se compose de trois parties : direction ; admission des séminaristes ; règle, discipline, études, piété.

Catholiques, veillons!

La *Corrispondenza Romana* met en garde contre la campagne menée par les protestants français pour accaparer l'action catholique sous prétexte de propagande contre le matérialisme.

Evitons les regrets

L'occasion unique de faire à la fois le Jubilé du Pape à Rome et la Semaine Sainte à Jérusalem ne se représentera pas. Pour s'éviter des regrets, il faut donner son nom avant le 21 mars (1).

Le beau bateau l' « Etoile », spécialement aménagé avec sa chapelle aux vingt autels, ses conférences, etc., quitte Marseille le 25 mars.

ÉCHOS RELIGIEUX

Au diocèse d'Alger

Mgr Oury, archevêque d'Alger, adresse à ses diocésains une touchante lettre d'adieux et annonce que le Souverain Pontife a nommé Mgr Combes, archevêque de Carthage, administrateur apostolique du diocèse d'Alger.

Un monument à Notre-Dame de Lourdes

Jeudi dernier étaient célébrées à Saint-Pierre-de-Divilluc (Castelnau-M.), au diocèse de Cahors des splendides solennités en l'honneur de Notre-Dame de Lourdes.

Une mission préparatoire donnée par un chapelain de Notre-Dame de Rocamadour avait attiré la paroisse entière auprès de la table sainte. Un superbe et gracieux monument rappellera aux générations futures les goires de Marie.

Mgr Laurans, évêque de Cahors, entouré d'un nombreux clergé, a présidé les fêtes, béni la statue et prononcé un éloquent et pratique discours.

De mémoire d'hommes, on n'avait vu ici pareille affluence et pareil enthousiasme.

Le Souverain Pontife, par l'intermédiaire de S. Em. le cardinal Merry del Val, daigna faire parvenir sa bénédiction apostolique.

Les votes parlementaires

A propos des votes contradictoires de la séance parlementaire du mardi et de celle du vendredi de la même semaine dernière, les critiques ne chôment pas.

— Eh quoi! reproche-t-on à ceux qui ont voté mardi la réintégration des fonctionnaires révoltés, et qui l'ont repoussée vendredi, à trois jours de distance vous vous êtes déjugés? Ce n'est pas en votant ainsi le rouge et le blanc que vous mériterez la considération du pays.

— Eh quoi, reproche-t-on à ceux des membres de l'opposition libérale qui ont maintenu le vendredi leur vote de mardi, vous avez voté « contre vos principes, pour des fonctionnaires qui ne sont que des sans patrie, en compagnie des socialistes unifiés et des radicaux socialistes, à la suite de M. Berteaux, le séidé de M. Combes et du général André! » Ce reproche est notamment formulé par un de nos confrères les plus estimés.

Il n'est pas juste, et son injustice vient de ce que la question est mal posée.

Les membres de l'opposition n'ont voté ni contre leurs principes d'ordre dans la liberté, ni pour des fonctionnaires sans patrie, ni en compagnie des unifiés et des radicaux-socialistes, ni à la suite de M. Berteaux. Ils ont voté le vendredi, comme ils avaient voté le mardi, contre le ministère Clemenceau.

Nos confrères ne prennent pas garde qu'ils se mettent en singulière contradiction avec eux-mêmes : avaient-ils donc songé un instant à blâmer l'unanimité de l'opposition libérale de son vote de mardi? Non, ils avaient compris que c'était un vote contre le ministère. Pourquoi donc tant d'acrimonie contre son vote identique de vendredi? Ce vote aurait-il changé de nature?

Le ministère constitue, pour l'opposition libérale, un danger pour le pays : il a poussé l'arbitraire jusqu'au mépris du droit des gens; il a perquisitionné à outrance, jusque dans la demeure du représentant du Saint-Siège; le projet de spoliation des morts, voté par la Chambre, est son œuvre; il compromet la fortune publique et menace les fortunes privées « en compagnie et à la suite — cette fois les deux termes sont les mots qui conviennent — des socialistes unifiés, des radicaux socialistes, des Jaurès et des Berteaux. » L'opposition n'a d'a d'autre arme contre lui que le bulletin de vote dont elle dispose. Et il ne serait pas acquis à son renversement?

— Mais, reprennent les critiques, le vendredi M. Clemenceau avait tenu le langage d'un homme de gouvernement.

— L'avait-il tenu le mardi?

Qu'est-ce donc qu'un président du Conseil qui n'est homme de gouvernement que par intermittence? Quel fond peut-on faire sur un président du Conseil, muet le mardi sur une question vitale, parce qu'il a peur de tomber s'il parle, et s'exprimant haut et ferme le vendredi, parce que le danger de sa chute est conjuré?

Est-ce parce qu'il a parlé le vendredi que son silence de mardi doit être oublié?

Assurément, son programme « pas d'amnistie pour les sans patrie » mérite les suffrages de tous les patriotes. Mais peut-on tabler sur le chef du gouvernement, qui l'a renié le mardi, en laissant voter, sans s'y opposer, un vote d'amnistie pour les sans patrie?

M. Clemenceau a eu tout au moins le mardi une absence momentanée de conscience de sa responsabilité, et l'on ne confie pas plus l'application d'un programme à un ministre capable d'absences de conscience de sa responsabilité, qu'on ne confie une mission, voire une commission, à des hommes, sujets à des lacunes momentanées de mémoire.

Je me souviens d'avoir, étant député, voté l'urgence d'une proposition d'amnistie pour les communards, alors que j'étais parmi les plus résolument opposés à cette amnistie. Beaucoup de mes amis politiques m'en blâmèrent. Mais le président du Conseil d'alors m'apparaissait comme néfaste à mon pays. Il combattait l'urgence; je n'hésitai pas à la voter, je n'avais pas d'autre moyen de préserver mon pays du péril de son gouvernement. Le ministre tomba, pour revenir au pouvoir quelques mois après, comme cela avait lieu en ce temps là; et, comme don de son nouvel avènement au pouvoir, il déposa un projet de loi d'amnistie des communards, justifiant ainsi le vote qui avait déterminé sa chute. Cette fois, je votai contre l'amnistie, et je prétends que mon second vote était conforme au premier, dicté par la certitude que ce ministre n'était pas capable d'appliquer son programme de préservation sociale: pas d'amnistie pour les communards. M. Clemenceau n'est pas plus capable d'appliquer son programme : pas d'amnistie pour les sans patrie.

Toute la question est donc là : M. Clemenceau avait-il mérité la chute pour son attitude misérable de mardi? Fallait-il l'abscoudre, eu égard à son patriotisme tiède de circonstance, manifesté le vendredi? Était-il sage, était-il raisonnable de lui confier l'application d'un programme, qu'il venait d'abandonner lâchement?

Certes, les sans patrie ne méritent aucune mesure de clémence, et c'est un devoir de lutter avec la dernière énergie contre les visées audacieuses de l'homme qui prétend ne pouvoir gouverner sans leur appui; mais par ce motif même, il importe de ne pas soutenir au pouvoir un homme dont le passé patriotique est suspect et dont le présent, habituellement inquiétant, n'est rassurant qu'à certains moments où les circonstances l'y autorisent sans danger pour son portefeuille.

Pour juger les votes parlementaires, on n'étudie pas suffisamment leur esprit, leurs causes et leur but.

Nous ne saurions trop féliciter nos amis de ne les déposer dans l'urne qu'après en avoir gravement et consciencieusement mesuré la portée.

J. B.

L'ASSEMBLÉE ÉPISCOPALE DE PARIS

Le service solennel pour le cardinal Richard, au cours duquel l'oraison funèbre sera prononcée par S. Em. le cardinal Luçon, demeure fixé au 31 mars.

C'est à la suite que doit se tenir l'assemblée épiscopale de Paris qui réunira, nos lecteurs le savent, sous la présidence de Mgr Ardin, archevêque de Sens, les archevêques de Paris, Bourges, Tours, Rouen et Rennes, et un évêque par province.

On sait que le cycle de ces assemblées se terminera par celle de Reims à la fin d'avril.

Gazette

Féministes où êtes-vous!....

Horrible à dire!

En Angleterre, dans le Cheshire, il y a une douzaine de muselières pour... dames, dans le Lancashire et dans le Staffordshire de même.

Mais pourquoi cela?

C'est qu'autrefois, dans ces régions, on appliquait la muselière aux personnes du beau sexe, coupables de diffamation.

Ce supplice a fonctionné pendant quatre siècles. C'est en 1824 qu'il fut appliqué pour la dernière fois par les tribunaux anglais. On a conservé cet extrait d'un jugement en date du 13 juillet 1741 : « Elisabeth, femme de Georges Holborn, a été punie de deux heures de muselière à la Croix du Marché, à Morpeth, pour paroles scandaleuses et injurieuses envers plusieurs personnes de la ville et notamment envers les baillis. »

Les mœurs se sont adoucies et les muselières d'Angleterre ne sont que des effigies.

Pour devenir député

Un journaliste anglais, M. F. Harris, a contribué à l'élection d'un membre du Parlement et lui envoie sa note dont voici le détail :

10 articles de journaux à 130 fr.	1 300
Un grand discours.....	2 625
Deux petits discours.....	2 625
Une biographie.	1 300
Francs.....	7 850

7 850 francs, c'est déjà plus que la moitié de 15 000.

Et les députés anglais n'ont pas d'indemnité parlementaire et ils ne voyagent pas « *ophtalmiquement* ».

Pour l'amour de Dieu!

On a beaucoup remarqué le mot prononcé vendredi à la Chambre par M. Clemenceau : « Pour l'amour de Dieu! » s'écria-t-il à un moment de son discours.

Tant il est vrai que notre langue française est tout imprégnée du langage religieux!

Quelqu'un de nos confrères observe à ce propos que dans une société bien laïque, il faudrait laïciser même les jurons. Il propose, par exemple : « Nom de la justice immanente! » ou : « Tonnerre de la sélection naturelle! »

Le confesseur de Henri IV, qui s'appelait Coton, avait converti son royal pénitent à dire « Jarnicoton » au lieu de « Jarnidieu ».

Louis XIV jurait « Par la sambleu » ; les Anglais disent « By Jove », et les Italiens « Per Bacco ».

Laïcisons nos jurons : « Jarni Caillaux » ne serait pas mal.

On sait que Rohrbacher avait amené un charretier incorrigible à remplacer dans ses jurons le nom de Dieu par celui de Rohrbacher.

Et Rohrbacher ne roulait pas mal à ce qu'il paraît.

Frères ennemis!....

En juillet 1898 le lieutenant-colonel Picquart — aujourd'hui ministre de la Guerre — protesta par une affiche contre un discours que M. Cavaignac, alors ministre de la Guerre, venait de prononcer à la Chambre et dont le sujet, est-il besoin de le dire, était l'Affaire.

Cette affiche fut placardée sur les murs de la bonne ville de Lisieux dont M. Chéron — aujourd'hui sous-ministre de la Guerre — était déjà le maire... vigilant.

M. Chéron s'empressa de répondre par une affiche municipale au placard dreyfusiste.

« Chers concitoyens, disait-il, une affiche qui a la prétention de répondre au discours si éloquent de M. le ministre de la Guerre a été placardée sur les murs de Lisieux.

» Le maire respectueux de la loi, ne peut empêcher la liberté de l'affichage ; mais au nom de la population tout entière, il proteste énergiquement contre la campagne désorganisante et antirépublicaine menée contre la justice et l'armée nationale.

» Hôtel de Ville 24 août 1898. — HENRY CHÉRON. »

Mais les choses changent et les hommes aussi.

Ceux qui opposaient affiche à affiche collaborent aujourd'hui aux mêmes circulaires.

C'est ainsi que la politique qui divise peut aussi parfois rapprocher et réconcilier des frères ci-devant ennemis...

Autres temps, autres mœurs

La sainte châtelaine Loyse de Savoie (nièce de Louis XI) dont le « bon vouloir divin » était la règle de conduite, s'opposait aux médisances : « Je requiers que vous ne murmurez pas ainsy », et elle ajoutait : « Par aventure n'est peut-être pas comme il semble ».

A la cour de Nesleroy, la sainte se montra toujours très sévère pour ceux qui « s'émancipaient en paroles ». Les femmes, en ce cas, « payaient argent pour les pauvres ». C'était pire pour les gentilshommes, car « il leur falloit baiser terre ».

— Ah! Madame, disaient-ils, voudrions mieux payer argent que ce fayre.

— Ainsi le requiers, répondait-elle, précisément pour vous chastier.

(Extrait de la *Revue Augustinienne*.)

LA QUESTION DES MUTUALITÉS ECCLÉSIASTIQUES

Mgr Fuzet, au cours de son voyage, de retour de Rome, nous adresse la lettre suivante, que nous nous empressons d'insérer :

14 mars.

Monsieur le directeur,

Les agences autorisées et non autorisées perdent leur temps à démentir ce que je n'ai jamais affirmé. Je me suis borné à faire connaître qu'à cette question : les mutualités ecclésiastiques peuvent-elles se constituer en Sociétés déclarées pour sauver le patrimoine des caisses ecclésiastiques et jouir des avantages que la loi confère à ces sortes de Sociétés ; le Saint-Père m'a répondu : « Je le permets ». Je n'ai dit que cela d'un long entretien où Sa Sainteté a daigné me combler des marques de sa bienveillance, et je prie les inspirateurs des agences de me faire la grâce de ne pas me croire assez sot pour m'attribuer le mérite de cette réponse.

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de mes sentiments très distingués.

† F. FUZET,
archevêque de Rouen.

La terreur à Port-au-Prince (Haïti)

Le nouveau ministre de l'Intérieur fait exécuter sommairement des partisans du général Firmin — Envoi de navire de guerre

On télégraphie de Port-au-Prince le 15 mars :

Une ère de terreur a commencé ici ; les nommés Horace Coicou, Pierre-Louis Coicou et Massillon Coicou, trois frères respectivement artiste, pharmacien et auteur ; Félix Salvane, le général Alluptin, Casimir Mérovée, beau-père du chef de la police, et son fils ; le docteur Lamotte, Paul Saintfort et deux autres personnes, tous accusés de conspiration, ont été arrachés à leurs foyers entre 3 et 4 heures du matin et fusillés sommairement. On dit que d'autres ont encore été exécutés.

C'est le premier acte qui signale l'entrée en fonctions du nouveau ministre de l'Intérieur le général Villar d'Ousin-le-Comte, dont les tendances sont en complet antagonisme avec l'esprit conciliant, vis-à-vis des étrangers, du ministre des Affaires étrangères, M. Marcellin, et du nouveau ministre d'Etat, M. Borno.

L'émotion soulevée est intense.

Les étrangers attendent un navire de guerre et un certain nombre se sont réfugiés aux légations allemande et française. Le ministre d'Allemagne a demandé en hâte l'envoi d'un cuirassé.

Le ministre d'Etat, M. Borno, a avisé le ministre de France, qu'un « terrible complot contre le gouvernement, soi-disant fomenté dans les consulats, avait été découvert et qu'il était impossible de continuer les négociations pour l'embarquement des réfugiés ». Il a demandé au consul de lui livrer tous les réfugiés à la légation de France. Le ministre d'Allemagne recevra probablement une notification analogue demain.

On déclare qu'avant d'être exécuté, Massillon Coicou a dénoncé comme complices les majors Léon Carraque et Mifford, le capitaine d'Amfreville et les lieutenants Jolibois de Laroche, lesquels ont été jugés par le Conseil de guerre ; ils seront probablement exécutés lundi matin.

En outre, on a fusillé M. Agalette, dont la femme a été mise en prison après avoir été arrêtée au moment où, près du palais, elle essayait de soudoyer des soldats ; elle avait en sa possession 100 dollars.

La police prétend avoir découvert des fusils que Massillon Coicou avait déposés dans la demeure de sa sœur.

Le gouvernement déclare qu'il a saisi une correspondance montrant qu'il y avait entente entre le général Firmin et les conspirateurs provenant de la légation de France.

Le croiseur *D'Estrées* se rend aux Gonaïves, on craint une attaque sur la légation de France dans le but de s'emparer des réfugiés.

—o—

Voici le communiqué officiel :

Il résulte d'informations transmises de Port-au-Prince, de source autorisée, que douze personnes ont été fusillées sans jugement, sous prétexte de conspiration firministe.

On redoute des massacres contre les blancs, en raison des menaces proférées aussi bien contre eux que contre les légations et les consulats.

Onze personnes se sont déjà réfugiées à la légation de France.

Le gouvernement haïtien refuse d'autoriser l'embarquement des personnes réfugiées aux Gonaïves.

On attend le croiseur *D'Estrées* aux Gonaïves et un croiseur anglais, qui doit arriver de la Jamaïque.

APRÈS LE CONGRÈS DE LYON

Cet important Congrès terminé, qu'il nous soit permis d'ajouter un *post-scriptum* aux comptes rendus quotidiens et à l'article d'ensemble que nous y avons consacrés.

Il importe d'abord, pour l'universelle édification, de signaler avec insistance le fait que — pour la première fois, croyons-nous, dans cette ville — on a pu préparer longuement et réaliser à la satisfaction de tous une œuvre importante avec le concours constant, dévoué et harmonique de catholiques appartenant à des nuances d'opinions très variées. Il y a là, pour l'union active des catholiques sur le terrain religieux, une espérance tout à fait encourageante.

Mais pour assurer cette union indispensable, il faut que chacun, inébranlable sur les principes essentiels, sache respecter la liberté des autres dans les questions livrées par Dieu et son Eglise aux discussions des hommes.

Notons encore une réflexion faite par tous les hommes qui se sont occupés avec tant de dévouement d'organiser ces belles réunions. Ce n'est qu'un début, l'œuvre sera de très longue haleine. C'est un labeur d'un demi-siècle que nous ont résumé les rapporteurs d'Allemagne, de Belgique et de Suisse. Ayons donc en vue une action persévérante, incessante et de très longue durée.

Cette action va commencer par la formation locale d'une élite restreinte d'apôtres. Ces apôtres seront le noyau d'adhérents qui, nous l'espérons, seront un jour nombreux partout. Mais il faut éviter de mettre la charrue avant les bœufs, de vouloir aller trop vite.

Commençons par créer et former de sérieux Comités restreints, pivot de l'œuvre d'organisation, dans toutes les paroisses.

Armons-nous de patience tenace et d'active et indéfectible persévérance.

F.

LA PERSÉCUTION

Le receveur de l'Enregistrement de Bolbec est venu prendre possession des 110 000 francs de titres légués à la paroisse Saint-Michel de cette ville pour faire dire des messes ou pour l'entretien de l'église.

Après avoir entendu la protestation de M. l'abbé Ducreux, curé de la paroisse, il a ouvert l'armoire, s'est emparé des titres, a donné un reçu et s'est retiré.

LE DÉPART DES RELIGIEUSES DE L'HOTEL-DIEU DE SAINT-QUENTIN

Sans qu'on ait été prévenu de rien, samedi à 5 heures, les Sœurs Augustines ont quitté l'Hôtel-Dieu.

Un groupe imposant d'hommes et de femmes s'est rapidement formé et a tenu à conduire à leur nouvelle demeure les religieuses dont la douleur, en franchissant le seuil de l'hospice, a vivement impressionné la foule.

Sur la porte du local où elles vont établir un dispensaire, Mgr Péchenard, accouru tout exprès de Soissons pour les assister et les encourager, attendait les vaillantes victimes de la haine des sectaires.

Une immense acclamation de : « Vive les Sœurs! » a retenti lorsque le pontife, après avoir exprimé sa gratitude aux fidèles qui avaient fait cortège aux Augustines, est, à leur suite, entré dans la maison pour y chanter un salut de réparation et y donner la bénédiction du Saint Sacrement.

A SAINT-HILAIRE DE LA CROIX

Le dimanche 15 mars, Mgr l'évêque de Clermont a présidé, à Saint-Hilaire-de-Croix, la cérémonie de réparation, rendue nécessaire par les derniers événements, avant la reprise, en cette église, des exercices du culte catholique.

La succession du Luxembourg

Luxembourg, 15 mars. — Le *Journal officiel de Luxembourg* publie un décret grand-ducal par lequel le titre de grande-duchesse héritière de Luxembourg, princesse héritière de Nassau, est conféré à la princesse Marie-Adélaïde, l'aînée des six filles du grand-duc.

La princesse Marie-Adélaïde est âgée de 14 ans.

Cette décision n'est que la régularisation d'un statut ratifié, il y a plusieurs mois, par la Chambre luxembourgeoise, conformément au règlement de famille intervenu, le 30 juin 1783, entre les diverses branches de la maison de Nassau. Ce règlement stipule que la loi salique doit être suspendue dans la Constitution luxembourgeoise en cas d'absence complète d'héritiers mâles. Or, le grand-duc de Luxembourg n'a que six filles, et l'état très précaire de sa santé ne laisse aucun espoir de voir la lignée masculine prolongée. La branche de la maison de Nassau, qui règne en Hollande, est également limitée, même dans la descendance féminine. Les seuls mâles sont les enfants morganatiques du prince Nicolas, père du feu grand-duc Adolphe, les comtes de Merenberg qui ne sont pas aptes à régner de par les règles du droit féodal.

Dans ces conditions, la couronne doit passer à la fille aînée du grand-duc Guillaume. La proclamation comme princesse héritière désignée déjà par les vœux de la population écartera toute contestation ultérieure.

C'était du reste le vœu de la population luxembourgeoise, nous avons eu autrefois l'occasion de l'expliquer ici.

La princesse Marie-Adélaïde
proclamée grande-duchesse héritière de Luxembourg

EN MACÉDOINE

La mort du général de Giorgis, inspecteur général de la gendarmerie macédonienne, dont les obsèques solennelles, ont eu lieu hier à Rome, amène une petite complication de plus dans l'imbroglio des affaires macédoniennes.

On croit que la nomination de son successeur n'aurait fait aucune difficulté et qu'un Italien aurait encore été désigné, si la proposition de l'Angleterre n'obligeait les puissances à se demander s'il y aura lieu de nommer un nouveau commandant de la gendarmerie. Ce poste n'aurait plus de raison d'exister si le gouverneur demandé par l'Angleterre était désigné. D'autre part, si cette proposition est écartée, elle risque d'amener entre les diverses puissances un tel désaccord que la Turquie pourrait bien en profiter pour refuser de renouveler son mandat au nouveau commandant.

La situation est grave, voilà la vérité, et les projets anglais causent une grosse émotion dans les cercles diplomatiques de Constantinople.

Les Serbes et les Grecs y sont particulièrement hostiles parce qu'ils les regardent comme tout à l'avantage de la Bulgarie.

La Porte espère n'avoir pas l'occasion de les repousser, parce que les divisions actuelles des puissances empêcheront qu'ils soient officiellement proposés au sultan.

La démission d'un aumônier de lycée

M. l'abbé Leptile, aumônier du lycée de garçons de Montauban, vient de donner sa démission. Voici, d'après la *Réveillant*, dans quelles circonstances :

M. l'aumônier du lycée de Montauban, placé entre l'obligation de lire, dans sa chapelle, la lettre pastorale et le mandement de Monseigneur pour le Carême de 1908, et la défense qui lui était faite par M. le proviseur de remplir ce *devoir*, n'a pas hésité. Ne pouvant accomplir tout son *devoir*, il a donné sa démission que Monseigneur a acceptée.

Tout est là.

Tous les esprits *indépendants* comprendront que Monseigneur et M. l'aumônier n'admettent pas de ne point exercer tout leur divin ministère dans une chapelle catholique et qu'ils ne s'inclinent pas devant l'*index* d'un proviseur ou même d'un ministre qui frappe des mandements épiscopaux.

(1) Secrétariat des pèlerinages, 4, avenue de Breteuil, Paris. Demander les conditions économiques du programme et le billet réduit de Paris à Marseille.